

Précisions concernant le renvoi d'un cadre de la Société Générale en correctionnelle dans le cadre de poursuites pour blanchiment

La Société Générale confirme avoir été informée du renvoi devant le tribunal correctionnel d'un de ses collaborateurs dans le cadre de poursuites pour blanchiment d'argent à raison de transferts de fonds exécutés par la banque entre la France et la Chine sur ordre de bureaux de change, clients de l'agence dont ce collaborateur était le directeur. La Société Générale assurera la défense de ce collaborateur. Cette procédure est distincte de celle instruite par la même juge d'instruction, dans laquelle la Société Générale et plusieurs de ses cadres ont été mis en examen.

La Société Générale rappelle que les comptes bancaires mis en cause dans cette affaire ont tous fait l'objet des vérifications nécessaires à leur ouverture, à savoir notamment, pour des bureaux de change, justificatifs des déclarations à la Banque de France, à Tracfin et à la Commission Bancaire. En outre, pour chacun des comptes mis en cause, la Société Générale a effectué une déclaration de soupçon à Tracfin.

L'agence de la Société Générale où ces comptes avaient été ouverts n'a pas rompu les relations avec les clients mis en cause dans le souci d'éviter de perturber les investigations menées par Tracfin ou par les autorités judiciaires à la suite des déclarations de soupçons, l'intérêt de clientèle étant au surplus modeste.

L'existence dans tous les cas de déclarations de soupçon exclut évidemment que la banque ait intentionnellement cherché à faciliter les opérations suspectes.

CONTACTS

SOCIETE GENERALE

Jérôme FOURRE
+33(0)1 42 14 25 00
Joëlle ROSELLO
+33(0)1 42 14 58 39
Stéphanie CARSON-
PARKER
+33(0)1 42 14 95 17
Sophie PEQUIGNET
+33(0)1 41 45 97 13

COMM/PRS
Tour Société Générale
92972 Paris-La Défense
cedex
France

Fax +33(0)1 42 14 28 98

www.socgen.com

SOCIETE GENERALE
Société Anonyme au capital
de 537 239 025 EUR
552 120 222 RCS PARIS



GROUPE